



Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 069-216902569-20230629-V_DEL_230629_20-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **29 juin 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	33	4	6

Date de convocation le **23 juin 2023**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre
DUSSURGEY

V_DEL_230629_20

Participation financière au poste de Coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale CLSM

Rapporteure: Madame MAAROUK

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Bernard **RIAS**, Yvette **JANIN**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGE**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Nordine **GASMI**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER**, Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Créé en 2016 sur Vaulx-en-Velin, le Conseil Local de Santé Mentale, (CLSM) est né de la volonté de la Ville de Vaulx-en-Velin et du Centre Hospitalier (CH) Le Vinatier de collaborer sur le thème de la santé mentale.

Afin de coordonner, renforcer et pérenniser cette dynamique de travail, l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes (ARS), la ville de Vaulx-en-Velin et le CH le Vinatier se sont engagés dans la création d'un poste de coordinateur CLSM.

Pour la création du poste, il a été convenu que la Ville de Vaulx-en-Velin s'engage dans le montage financier à hauteur de 10 % du poste une fois l'an à terme échu.

La Ville de Vaulx-en-Velin s'engage également, à mettre à disposition du coordonnateur CLSM, un bureau aménagé et adapté aux fonctions du coordonnateur de CLSM au sein du Pôle Santé et des moyens informatiques et de communication.

Pour la période 2022, cette participation de 10 % s'élève à 3 851,85€ et est versée au Centre Hospitalier le Vinatier. L'ARS s'engage quant à elle dans le montage financier à hauteur de 90 % du poste.

Le CH Le Vinatier s'engage à :

- porter administrativement le poste de coordonnateur de CLSM ;
- assurer le recrutement ;
- assurer la gestion du budget ;
- s'investir dans le fonctionnement et les différents groupes de travail du CLSM.

A cet effet, une convention a été signée le 8 juin 2016 entre Le CH Le Vinatier et la ville de Vaulx-en-Velin, renouvelable par tacite reconduction.

Le CLSM de Vaulx-en-Velin se structure actuellement autour de trois thèmes choisis par les partenaires vaudais lors d'un diagnostic partagé :

- enfance-adolescence-parentalité ;
- logement-hébergement ;
- sensibilisation à la santé mentale.

Ces thématiques sont évoquées dans le cadre de commissions et groupes ressources. Des groupes de travail à caractère ponctuel sont mis en place pour répondre à des besoins liés au contexte du territoire (par exemple la crise COVID, l'incendie au chemin des Barques).

Les objectifs du CLSM sont :

- de contribuer à l'observation en santé mentale : repérer/décrire les besoins, les problématiques et les ressources en santé mentale. Ainsi, le travail du CLSM répertorie les ressources en santé mentale sur le territoire. Il recense les dispositifs de soins, d'écoute, d'accompagnement social et les dispositifs d'urgence sur Vaulx-en-Velin et à proximité ;
- d'améliorer l'accès aux soins et les parcours de soins : favoriser le décloisonnement des pratiques professionnelles, l'interconnaissance, le partenariat, la résolution partenariale de situations individuelles complexes ;

- de favoriser le développement de l'autonomie et de l'inclusion des personnes concernées ;
- de développer la prévention, l'éducation et la promotion en santé mentale et lutter contre la stigmatisation.

Les actions du CLSM participent au déploiement des cinq fiches actions de l'axe 4 du Contrat Local de Santé, consacré à la santé mentale.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le financement de la participation de la Ville à hauteur de 10% au poste de coordinateur CLSM pour la période échue de 2022, à hauteur de 3 851,85€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230629-V_DEL_230629_20-DE



Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver le financement de la participation de la Ville à hauteur de 10% au poste de coordinateur CLSM pour la période échue de 2022, à hauteur de 3 851,85€.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Bernard RIAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Nordine GASMI , David LAÏB , Ange VIDAL , Carlos PEREIRA , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 29 juin 2023.



Le secrétaire de séance

Pierre DUSSURGEY